

Comment la politique foncière du Libéria a pris corps grâce aux villageois

Ali Kaba et Gaurav Madan

Une publication de la collection
« Legal tools for citizen empowerment » ● 2014



À propos du Sustainable Development Institute

Le **Sustainable Development Institute (SDI)** s'attache à transformer les processus de prise de décisions ayant trait aux ressources naturelles et à promouvoir l'équité dans le partage des bénéfices qui découlent de la gestion des ressources naturelles au Libéria. La vision de l'organisation est un Libéria où la gestion des ressources naturelles est guidée par les principes de durabilité et de bonne gouvernance au profit de tous les Libériens. En 2006, le SDI a reçu le Prix Goldman pour l'environnement.

À propos de Namati

Namati est une organisation internationale qui se consacre à faire progresser le domaine de l'autonomisation juridique et à renforcer les capacités des individus à exercer leurs droits et à les faire valoir. En partenariat avec des organisations de la société civile et des gouvernements, le Programme de protection des terres communautaires de Namati aide les communautés à s'appuyer sur la législation foncière nationale pour défendre leurs revendications foncières autochtones et coutumières.

À propos des auteurs

Ali Kaba est gestionnaire de programme et chargé de recherches senior au SDI. Il a beaucoup travaillé avec la Commission foncière pour contribuer à la rédaction de la nouvelle Politique des droits fonciers et il comptait parmi les huit experts nationaux qui ont travaillé à l'élaboration de la stratégie nationale Vision 2030 sur le développement à court et moyen termes du Libéria. Ali a rédigé de nombreux articles et notes d'information et il a coécrit une étude détaillée sur les droits fonciers coutumiers au Libéria, *Protecting Community Lands and Resources – Evidence from Liberia*.

Gaurav Madan a été associé de Namati en partenariat avec le SDI de 2012 à 2013 dans le cadre de son Programme sur la protection des terres communautaires. Ce travail englobait un soutien à l'organisation des communautés et des efforts de plaidoyer politique axés autour de la Politique des droits fonciers du Libéria. Gaurav est actuellement au service de la Rights and Resources Initiative [Initiative sur les droits et les ressources], où il appuie la réalisation des droits aux ressources naturelles, aux forêts et aux terres communautaires en Asie. Gaurav est titulaire d'un Master en affaires internationales qui lui a été décerné par la School of International and Public Affairs de l'Université de Columbia.



Remerciements

Cette publication a été financée par UK aid du gouvernement britannique ; toutefois, ses conclusions ne reflètent pas nécessairement les points de vue du gouvernement britannique.

Résumé

Au Libéria, on estime aujourd'hui qu'environ la moitié du territoire national a été promis à des compagnies et investisseurs étrangers. De 2009 à 2011, dans le cadre de leur Programme sur la protection des terres communautaires, le Sustainable Development Institute (SDI) et Namati se sont lancés dans un projet de recherche-action sur deux ans en vue d'aider les communautés rurales du Libéria à protéger, documenter et gérer leurs terres coutumières et leurs ressources naturelles. S'inspirant des leçons apprises sur le terrain, le SDI et Namati ont cherché à sensibiliser les décideurs influents aux réalités des communautés rurales du Libéria en faisant mieux entendre leur voix. Fort de la riche expérience acquise dans le cadre de leurs travaux de terrain, ils se sont lancés dans une campagne de plaidoyer politique de 2012 à 2013 qui a utilisé un ensemble varié de méthodes pour influencer le tout nouveau projet de Politique des droits fonciers du Libéria. La Politique, adoptée en 2013, est un document historique et progressiste qui reconnaît et garantit aux communautés rurales des droits de propriété sur les terres coutumières, comme cela n'avait encore jamais été fait.

Ce dossier explique et analyse la démarche suivie par le SDI et Namati pour contribuer à donner corps à la Politique du Libéria sur les droits fonciers. Il donne des idées qui pourront séduire les praticiens d'autres pays prêts à se lancer dans des réformes foncières. Il énonce les opportunités et les défis que soulève le plaidoyer pour une plus grande reconnaissance des droits fonciers communautaires dans les politiques nationales. On peut tirer cinq grandes leçons de cette expérience :

- La production et l'utilisation de preuves empiriques ont renforcé sensiblement la campagne de plaidoyer du SDI et ses propositions.
- Il s'est révélé important de donner l'occasion aux membres de la communauté de s'entretenir directement avec les décideurs pour mettre en évidence les réalités auxquelles sont confrontées les communautés locales et pour souligner les préoccupations qui ont besoin d'être traitées.
- La mobilisation des efforts de plaidoyer de l'ensemble de la société civile au lieu d'agir isolément a permis d'accroître la visibilité de la campagne de plaidoyer politique.
- L'implication du public par le recours à des circuits médiatiques populaires a permis de promouvoir le débat public, de donner plus d'élan à la campagne et d'exercer plus de pression sur les décideurs.
- Le maintien de lignes directes de communication avec la Commission foncière a contribué à atténuer les graves conflits nés des efforts de plaidoyer.

1. Introduction

Fondé par des esclaves américains libérés durant la première moitié du dix-neuvième siècle, le Libéria a maintenu un régime foncier mixte (coutumier et formel) caractérisé par des conditions de propriété foncière pour le moins floues, que ce soit pour les terres privées ou les terres coutumières. Depuis les années 1950, le gouvernement libérien considère toutes les terres sans titre comme des terres publiques, gérées et administrées par l'État. Cette classification a en fait affaibli les droits fonciers de la majorité des citoyens du Libéria qui revendiquent leur droit de propriété sur la base de systèmes fonciers coutumiers.

L'insécurité foncière persistante a nourri des tensions de longue date entre l'État et les communautés rurales, qui ont contribué à la violence et au conflit tout au long de l'histoire du Libéria, y compris durant 14 années de guerre civile (de 1989 à 2003). Les terres de plus en plus rares font que l'on voit une concurrence accrue entre les communautés et les détenteurs de concession et entre les communautés elles-mêmes pour accéder aux ressources foncières. Par ailleurs, il existe un marché foncier informel au sein duquel une parcelle peut être vendue d'innombrables fois, assortie de titres fonciers frauduleux accordés à de multiples parties. Aujourd'hui, les tensions entre les communautés, les détenteurs de concession et les pouvoirs publics sont répandues, nombre de communautés arguant que leurs terres ont été soustraites sans leur consentement libre, préalable et éclairé (Siakor, 2012). Les conflits fonciers qui trouvent leurs origines dans des critères ethniques entre les communautés continuent aussi de faire peser une menace sur la stabilité du pays tout entier¹. De fait, l'injustice foncière a été identifiée comme un déclencheur important susceptible de provoquer un nouveau conflit civil au Libéria (International Crisis Group, 2009). Un certain nombre d'organisations nationales et internationales de la société civile ont souligné le besoin urgent de s'attaquer à ces forces au potentiel déstabilisateur afin de garantir une paix durable et la prospérité du pays.

En 2010, le gouvernement libérien a créé une Commission foncière, ayant pour mandat la rédaction de nouvelles politiques foncières pour tenter de résoudre les faiblesses du régime foncier du Libéria et pour rectifier les contradictions historiques et les lacunes de la législation existante. Le Sustainable Development Institute (SDI) s'est engagé dans des processus d'élaboration de politiques, à la fois en qualité de partenaire de la Commission foncière, et par l'information et la mobilisation des communautés et d'autres organisations de la société civile, en vue de déployer des efforts de plaidoyer. Ces efforts visaient à garantir qu'une nouvelle Politique des droits fonciers répondrait aux aspirations et aux besoins locaux et garantirait une meilleure protection des droits des communautés sur leurs terres et leurs ressources naturelles.

1. Ne serait-ce qu'au cours des cinq dernières années, des conflits ethniques d'origine foncière ont été signalés dans les comtés de Nimba, Lofa, Maryland, Bong, Sinoe, Grand Bassa et Montserrado.

Ce dossier décrit d'abord le contexte dans lequel est intervenue la rédaction de la Politique des droits fonciers ainsi que le caractère progressiste de la politique enfin obtenue. Il résume ensuite la stratégie de plaidoyer politique à multiples facettes adoptée par le SDI, y compris se faire le porte-parole des communautés en exposant les réalités auxquelles elles sont confrontées dans les milieux de l'élaboration des politiques, établir une relation de travail formelle avec la Commission foncière du Libéria et favoriser la prise de conscience et l'engagement de l'opinion publique plus large. Le dossier relate les problèmes rencontrés et les leçons apprises tout au long du processus ; il met en exergue les facteurs qui ont permis de mener un plaidoyer réussi pour influencer la Politique des droits fonciers du Libéria. Enfin, le dossier se tourne vers l'avenir et considère ce qu'il reste à faire pour veiller à ce que les gains incarnés dans la nouvelle Politique soient véritablement traduits dans une législation tout aussi progressiste et mis en œuvre en conséquence.

2. Contexte

Le Libéria est un pays à vocation essentiellement agricole qui dispose de ressources naturelles abondantes. Le pays bénéficie d'amples réserves d'eau douce et d'un climat propice aux cultures de rente, notamment le caoutchouc, l'huile de palme, le cacao et le café. Le Libéria abrite de vastes étendues forestières, y compris près de 42 pour cent des dernières forêts pluviales d'Afrique de l'Ouest (Tarr *et al.*, 2013). Par ailleurs, il possède de riches réserves de minerais, y compris du minerai de fer, de l'or et des diamants. Pourtant, depuis près d'un siècle de son histoire, les gouvernements successifs du Libéria ont accordé des concessions foncières à grande échelle aux investisseurs étrangers et aux élites locales, ce qui a affaibli et même sapé la sécurité foncière de la majorité des Libériens².

Le Libéria affiche actuellement l'un des taux de concession foncière les plus élevés d'Afrique. Un rapport de 2012 a révélé que « *[l]es terres allouées à la production de caoutchouc, d'huile de palme et aux concessions forestières s'étendent approximativement sur 2 546 406 hectares, soit environ 25 % du territoire national* »³. D'autres rapports estiment qu'environ 50 pour cent du territoire national a déjà été gagé à des compagnies ou des investisseurs étrangers⁴. Un rapport de la Commission foncière concernant les Permis d'exploitation privée (*Private Use Permits – PUP*)⁵ montre que plus de 70 pour cent des terres du Libéria sont actuellement soumises à une forme quelconque de concession, d'aire de conservation, ou de revendication d'ordre privé, y compris des concessions de biens-fonds (De Wit, 2012), qui sont souvent négociées par l'État sans le consentement préalable, libre et éclairé des communautés concernées⁶. Bien que certains de ces contrats aient depuis été annulés, Siakor (2012) suggère que l'effet cumulé de l'octroi de concessions à cette échelle constitue une menace pour la sécurité humaine et alimentaire et pour les moyens de subsistance de beaucoup de Libériens.

2. Le Libéria a signé sa première concession avec la société Firestone basée aux États-Unis en 1926, aux termes de laquelle elle cédait 4 144 km carrés (près de 415 000 hectares) à la société d'agro-caoutchouc pour un bail de 99 ans. Outre Firestone, on peut citer d'autres investissements étrangers directs dans le secteur du caoutchouc, notamment Sime Darby (à l'origine la B. F. Goodrich Rubber Company, brièvement rebaptisée par la suite Guthrie Plantations), la Liberian Agricultural Company, la Salala Rubber Company, la Liberia Company, et l'African Fruit Company. Aujourd'hui, la Cavalla Rubber Company est la filiale de Firestone au Maryland (voir Tarr *et al.*, 2013).

3. Ces concessions couvrent essentiellement des concessions agricoles et minières. Voir par exemple, Siakor (2012).

4. Un récent rapport de la Rights and Resources Initiative estime que 50 pour cent ou plus des terres du Libéria ont été distribuées à des détenteurs de concession rien qu'au cours des cinq dernières années (Rights and Resources Initiative, 2013).

5. Les PUP sont une disposition de la Loi sur la réforme du secteur forestier national de 2009 qui confère aux communautés des droits commerciaux sur leurs ressources forestières. En moins de deux ans, les PUP ont débouché sur des permis de récolter du bois d'œuvre dans plus de 23 pour cent de l'ensemble du territoire libérien. La plupart des contrats ont aujourd'hui été annulés en raison d'une enquête qui a dénoncé les abus du système.

6. Un récent audit indépendant de la procédure de marchés publics réalisé par l'Initiative pour la transparence des industries extractives du Libéria (Liberia Extractive Industry Transparency Initiative – LEITI) a appuyé cette revendication et rapporté que nombre de concessions avaient omis de consulter les parties prenantes comme l'exige la Loi sur les concessions et les marchés publics (LEITI, 2014).

Il existe des signes qui indiquent que le gouvernement libérien, les donateurs internationaux et les organisations nationales de la société civile reconnaissent les contradictions et les défis mentionnés plus haut. En 2006, le gouvernement a promulgué la Loi sur la réforme du secteur forestier national et la Loi sur les droits communautaires. En 2010, la Commission foncière a été établie pour formaliser et institutionnaliser la gestion des terres et des ressources naturelles et en 2012, la Loi sur la gestion et la protection de l'environnement et la Politique sur la décentralisation nationale ont été adoptées.

Néanmoins, la réforme foncière du Libéria reste une question très politisée qui touche à des déséquilibres de pouvoir aux niveaux national et local. La conception des politiques de réforme dans un tel contexte exige une planification stratégique, la sensibilisation de la population et l'obtention d'un consensus entre les différents secteurs de la société et l'État. C'est dans ce contexte que le SDI est intervenu en s'efforçant d'influencer la teneur de la nouvelle Politique des droits fonciers du Libéria du point de vue des communautés locales et en toute connaissance de cause.

3. Principaux résultats

Le 21 mai 2013, la Commission foncière du Libéria a tenu une Conférence nationale de validation à Monrovia, capitale du Libéria, lors de laquelle la Politique des droits fonciers a été présentée à la Présidente Ellen Johnson Sirleaf. Nombre des principales dispositions et des clauses en faveur desquelles plaidaient le SDI et d'autres organisations de la société civile ont été intégrées dans la version finale de la Politique des droits fonciers. Il convient surtout de souligner que la Politique des droits fonciers reconnaît formellement la propriété coutumière et considère comme égaux les droits fonciers coutumiers et les droits fonciers privés (voir l'encadré 1).

Encadré 1. La nouvelle Politique des droits fonciers du Libéria comporte un certain nombre de clauses importantes qui prévoient une solide reconnaissance et une défense robuste des revendications portant sur les terres coutumières :

- **La reconnaissance de la propriété coutumière et l'acceptation de l'égalité des droits fonciers coutumiers et des droits fonciers privés (Sections 6.2.1 et 6.2.2).** Cela signifie qu'il n'y aura pas de système de propriété foncière à deux niveaux aux termes duquel les droits fonciers privés auraient plus de valeur que la propriété coutumière. Cette reconnaissance des droits des communautés de posséder des terres parvient à autonomiser un pourcentage élevé des membres de la population libérienne, non seulement comme détenteurs de droits, mais aussi comme propriétaires fonciers. Un tel revirement comporte un poids politique et économique de taille, car il encourage les citoyens à s'impliquer davantage dans la société libérienne.
- **Le gouvernement va désormais délivrer un titre de propriété coutumière au nom de la communauté (Section 6.3.1).** Si la Politique des droits fonciers reconnaît que les communautés sont propriétaires de leurs terres coutumières, qu'elles aient ou non un titre de propriété, la délivrance d'une documentation juridique renforce encore davantage le droit de propriété des communautés sur leurs terres. Auparavant, dans la plupart des cas au Libéria, le manque de documentation papier se traduisait par un manque de propriété formelle. Un titre formel donnerait plus de pouvoir aux communautés rurales en obligeant les acteurs extérieurs, y compris les agents du gouvernement, les investisseurs et les sociétés à leur rendre des comptes.
- **Les communautés s'auto-identifieront et définiront leurs périmètres géographiques au moyen de mesures participatives (Sections 6.2.3 and 6.5.1).** Si l'on peut s'attendre à ce que le processus d'auto-identification soulève quelques problèmes, cette clause pourrait se traduire par la reconnaissance d'une proportion notable du territoire national comme relevant d'un droit de propriété coutumier. Par ailleurs, au travers de ses recherches, le SDI a reconnu que les exercices d'harmonisation du périmètre (qui constituent un élément nécessaire des processus d'auto-identification) peuvent constituer un dispositif fort utile de consolidation de la paix et de résolution des conflits dans la documentation foncière.

- **Ce sont les membres de la communauté qui seront directement investis de l'autorité de gestion sur les terres coutumières et les ressources naturelles (Section 6.4.1).** Cette disposition contribue concrètement à la décentralisation et promeut la gouvernance locale.
- **Le droit de propriété sur les terres coutumières comprend la propriété des ressources naturelles que renferment les terres, y compris les forêts, l'eau et les crédits carbone (Section 6.3.2).** Cette clause reconnaît que les droits de propriété des communautés s'étendent non seulement aux terres mais aux autres ressources importantes dont dépendent les communautés pour leurs moyens de subsistance, leur culture et leurs traditions.

Si la reconnaissance juridique de la propriété foncière coutumière marque un nouveau chapitre dans l'histoire du Libéria, la campagne de plaidoyer du SDI a également fait pression pour que la gouvernance et la gestion des terres coutumières et des ressources naturelles soient directement confiées aux communautés. La reconnaissance de la propriété foncière coutumière et la gestion des terres et des ressources naturelles par la communauté constituent des évolutions importantes pour le Libéria et peuvent s'imposer comme un exemple crédible pour d'autres pays désireux de s'embarquer dans des processus de réforme foncière.

La nouvelle Politique des droits fonciers reconnaît quatre catégories de propriété foncière : la propriété privée, la propriété coutumière, la propriété publique et la propriété gouvernementale. La Politique prévoit que les communautés seront responsables de l'auto-identification et de la définition de leur périmètre, de l'établissement d'un organe local de gestion foncière et de la gestion des ressources naturelles et des terres communautaires – tout cela en veillant à faire participer activement les femmes, les jeunes, les aînés et les minorités.

La politique montre que la campagne de plaidoyer du SDI a été couronnée de succès. L'ensemble du document constitue une opportunité historique pour la nation en présentant des lignes directrices pour aider le législatif à rédiger et approuver des lois foncières qui définiront et sécuriseront les droits fonciers de tous les Libériens, ouvrant la voie à une croissance durable, à une harmonie communautaire et à des investissements équitables.

4. La stratégie de plaidoyer politique du SDI

La stratégie de plaidoyer politique du SDI a été largement documentée par une recherche-action menée au niveau des communautés locales par le Programme de protection des terres communautaires (*Community Land Protection Program* – CLPP) de l'organisation. Par ailleurs, le CLPP s'est inspiré de recherches antérieures commanditées par le SDI (Wily, 2007). The CLPP a mené deux années de recherche auprès de 20 communautés (clans) à Rivercess, un comté essentiellement rural dans le sud-est du Libéria. Les communautés ont pris part à des essais contrôlés randomisés afin de documenter leurs terres coutumières. Elles ont reçu différents niveaux de soutien pour mener à bien un processus d'harmonisation du périmètre de leur communauté, se mettant formellement d'accord sur des règles communautaires régissant l'utilisation des terres et des ressources naturelles, avec l'établissement de structures locales de gouvernance foncière. Le projet visait à identifier des approches efficaces et à faible coût en vue de documenter les terres communautaires et de concevoir des recommandations propres au pays pour améliorer la législation et la réglementation du Libéria (Knight *et al.*, 2013).

Les procédures d'élaboration de politiques au Libéria sont habituellement complexes et non linéaires. Le SDI s'est efforcé de combler les manques de connaissances substantiels à des moments clés concernant les approches de la protection foncière communautaire sur la base de ses expériences directes en matière d'organisation des communautés pour documenter et gérer leurs ressources naturelles et leurs terres coutumières. S'inspirant fortement des enseignements précieux tirés des deux premières années de la recherche, le SDI a saisi l'occasion pour continuer de bâtir des réseaux avec des organisations nationales et internationales de la société civile afin d'éclairer la nouvelle Politique des droits fonciers du Libéria.

Il était important que le SDI adopte une approche structurée et stratégique du plaidoyer politique pour plusieurs raisons, y compris les intérêts concurrents inhérents aux processus de réforme de la politique foncière, le temps et les ressources limités dont disposait le SDI et les contraintes de capacités au niveau de la Commission foncière.

En bref, la stratégie de plaidoyer politique du SDI peut se diviser en trois grands volets : 1) se faire le porte-parole de la voix, des besoins et des préoccupations des communautés ; 2) forger et exploiter des liens formels avec la Commission foncière ; et 3) renforcer l'engagement de la société civile.

4.1. Se faire le porte-parole de la voix, des besoins et des préoccupations des communautés

Un axe important des efforts du SDI consistait à porter les réalités du terrain dans les zones rurales du Libéria au cœur des discussions nationales sur le régime foncier et la gestion des ressources naturelles. À cette fin, le SDI a veillé à ce que, dans la mesure du possible, les membres des communautés rurales qui avaient été activement impliqués dans les deux premières années du projet de titrisation foncière du CLPP nouent un dialogue direct avec les décideurs au sein de la Commission foncière.

Dans le cadre de la rédaction de la Politique des droits fonciers, la Commission a mené des consultations régionales, en réunissant les représentants de trois à quatre comtés par séance. Les consultations regroupaient des dirigeants communautaires, des aînés, des chefs de clan, des jeunes, des femmes et des hommes. Pour favoriser une participation plus large et plus approfondie, le SDI a recommandé que les consultations soient menées à un niveau encore plus local⁷, en encourageant une représentation plus large des membres de la communauté.

Le SDI a assisté à trois consultations régionales (à Tubmanburg, Monrovia et Buchanan) et mobilisé une plus forte participation des membres de la communauté. Chaque consultation régionale a réuni quelque 180 participants issus de trois ou quatre comtés. En plus de l'équipe du CLPP, le SDI a amené 12 à 15 autres membres de la communauté à chacune des trois consultations auxquelles il a pris part.

Lors des consultations, le SDI a noué un dialogue direct avec les participants (y compris les chefs coutumiers, les femmes et les jeunes) et a cherché à encourager leur participation active. La très grande majorité des participants aux consultations régionales n'avaient pas lu le projet de Politique des droits fonciers avant de prendre part aux consultations et ils ignoraient donc tout de sa teneur. En guise de stratégie de réponse rapide, le SDI a réuni les participants avant et après les consultations officielles afin de discuter des sections du projet de Politique qui touchaient directement les communautés locales. Le SDI a préparé et distribué de la documentation et des supports de communication qui soulignaient les aspects positifs et négatifs du projet de Politique des droits fonciers, y compris les dix principaux défis soulevés par la version provisoire.

En leur qualité de participants officiels aux consultations régionales, les facilitateurs du SDI ont aussi saisi l'occasion pour participer aux discussions et pour donner leurs réactions à la Politique des droits fonciers lors des séances plénières. Les commentaires et suggestions formulés par les membres des communautés et les facilitateurs du SDI ont été retranscrits et mis en commun par

7. Dans l'administration politique du Libéria, chaque comté (à rapprocher d'un État dans le système fédéral des États-Unis) dispose d'un commissaire en chef, de commissaires de district, de chefs suprêmes, de chefs de clans et de chefs de communes. Dans bien des cas, le chef suprême est la plus haute fonction coutumière d'un comté.

la Commission foncière lors de la Conférence de validation nationale qui s'est tenue en mai 2013.

Le SDI a également pu hisser les besoins et les préoccupations des membres de la communauté aux premiers rangs des considérations des décideurs en adressant régulièrement des notes d'orientation, des communiqués et des courriers à la Commission foncière. Ces outils de communication englobaient les contributions d'experts internationaux en régime foncier et leur production a été financée par Namati. Le SDI a officiellement soumis des notes d'orientation et des recommandations à la Commission foncière à intervalles réguliers, en présentant des faits nouveaux importants et des enseignements tirés des visites mensuelles sur le terrain de l'équipe du CLPP. Ainsi, le SDI a attiré une attention considérable sur le scandale associé aux PUP détournés pour octroyer plus de 20 pour cent des terres revendiquées par des communautés à des investisseurs privés. Le SDI a expressément souligné le rôle conjugué des élites locales et de leurs homologues à Monrovia dans la controverse des PUP et a souligné l'importance de la gouvernance foncière communautaire comme un élément critique de la réforme foncière (Global Witness *et al.*, 2012).

Les connaissances acquises par le SDI lors de son travail de terrain, parallèlement au soutien de ses partenaires extérieurs tels que Namati, ont permis au SDI de formuler des suggestions concrètes sur la façon dont la teneur de la Politique devrait être libellée, allant jusqu'à proposer un projet de texte.

Le SDI a été confronté à de graves difficultés lorsqu'il a tenté d'introduire une pluralité des voix dans les discussions relatives à la Politique des droits fonciers. Des contraintes logistiques, telles que le budget limité du SDI, ont restreint le nombre de consultations régionales auxquelles le SDI a pu participer. De même, des contraintes financières ont également été imposées sur la Commission foncière concernant le nombre de personnes qu'elle pouvait autoriser à participer à chaque consultation régionale. Au départ, le SDI avait envisagé de rendre publiques les consultations régionales pour attirer et encourager une participation plus large. Ce projet a été abandonné de crainte de s'aliéner la Commission foncière en exerçant trop de pressions sur ses capacités à accueillir un nombre illimité de participants. Le SDI a donc cherché à maximiser les opportunités effectivement offertes par les consultations en offrant sa propre participation, en facilitant la participation de membres informés de la communauté et en fournissant des ressources pour permettre la participation de membres supplémentaires, priés d'assister à des ateliers de sensibilisation organisés à la hâte sur la Politique.

Le SDI a toutefois rendu publiques ses préoccupations relatives au processus de consultation, en soulignant le nombre limité de participants et leur manque de préparation concernant le projet de texte, qui les empêchait de formuler des commentaires en toute connaissance de cause. Le SDI a cité en exemple d'autres expériences africaines où la radio et la presse avaient été utilisées pour promouvoir des discussions régulières et sérieuses sur des questions pertinentes concernant la politique foncière. Dans le cadre de sa campagne médiatique, le

SDI a souligné ces lacunes dans un éditorial publié dans la presse libérienne, et dans des courriers adressés à la Commission foncière, à la Présidente du Libéria, et à plusieurs grands donateurs internationaux, à savoir USAID et la Banque mondiale. Malgré une relation de travail positive à d'autres égards, à un certain stade, la Commission foncière a été jusqu'à accuser le SDI de tenter de saborder le processus de rédaction de la Politique.

4.2. Forger et exploiter des liens formels avec la Commission foncière

La relation formelle du SDI avec la Commission foncière a débuté en 2010 à l'occasion de la Phase 1 des activités du CLPP dans le comté de Rivercess. Le SDI, l'Organisation internationale de droit du développement (IDLO) et la Commission foncière ont signé un Mémoire d'accord (MA) qui énonçait les lignes directrices du CLPP et qui l'établissait formellement comme un processus extra-judiciaire mais reconnu officiellement. Suite à la phase de recherches du projet, le SDI a poursuivi le déploiement du CLPP dans le comté de Rivercess et il a signé un deuxième MA avec la Commission foncière, aux côtés de Namati, une ONG internationale d'autonomisation juridique.

Dès le départ, la Commission foncière s'est déclarée désireuse de tirer des leçons des travaux de terrain du SDI, car ce type de recherches intensives sur la protection des terres communautaires au niveau local n'avait encore jamais été entrepris au Libéria. La Commission foncière s'est déclarée particulièrement intéressée de savoir comment les résultats du projet pourraient informer l'élaboration de politiques, y compris l'obtention d'un aperçu précieux sur la manière de définir une communauté et sur la taille des terres coutumières que les communautés revendiquaient. Le CLPP a aussi apporté un éclairage important sur les structures locales de gouvernance traditionnelles et coutumières, les normes communautaires ainsi que les us et coutumes ayant trait à l'utilisation des ressources naturelles, et aussi sur les revendications foncières contradictoires exprimées par des intérêts privés ainsi que d'autres élites et acteurs locaux.

Le premier MA signé entre les parties s'appuyait essentiellement sur les aspects touchant à la gouvernance de la Loi sur les droits communautaires. Cette Loi prescrit aux communautés qui disposent de ressources forestières (bois d'œuvre) de créer un comité de gestion de la forêt communautaire pour assurer un suivi et gérer les recettes découlant de l'exploitation de leurs ressources forestières. S'appuyant sur un cadre analogue, le MA enjoignait le SDI d'aider les communautés à créer de solides institutions de gouvernance locale pour gérer leurs terres et leurs ressources naturelles communautaires. Le MA engageait aussi le SDI à produire des notes d'information trimestrielles dans lesquelles le SDI tiendrait la Commission foncière informée des principaux résultats des recherches et de tous faits nouveaux pertinents ayant trait aux zones rurales du Libéria. Le MA renfermait trois éléments clés dans ce sens :

- le SDI serait formellement invité à rejoindre une équipe spéciale du gouvernement pour contribuer à la rédaction du projet de Politique des droits fonciers ;
- le SDI était autorisé à se mettre officiellement en rapport avec le Commissaire en chef du comté de Rivercess dans le cadre du projet de titrisation des terres de la communauté. Le MA s'est révélé utile pour tisser des liens formels avec d'autres entités et acteurs locaux et nationaux ;
- reconnaissance du projet de titrisation des terres communautaires du SDI comme un projet pilote ayant pour objectif le renforcement de la gouvernance et des revendications sur les terres coutumières. Finalement, ceci a fait que les mesures prises par le SDI tout au long du projet ont éclairé la Commission foncière en guise de lignes directrices pour la documentation formelle des terres coutumières.

Il convient de noter que les termes du MA donnait au SDI la possibilité de mettre en exergue les besoins et les aspirations de la communauté vis-à-vis des enjeux fonciers. Grâce à des communications régulières avec la Commission foncière, le SDI a pu forger des partenariats importants avec les techniciens et les décideurs de la Commission. Grâce à ces interactions, le SDI a été en mesure d'éclairer les travaux de la Commission dans le cadre de la rédaction de la nouvelle Politique des droits fonciers du pays.

À l'issue de l'achèvement de la Phase 1 du projet, le SDI a publié un rapport détaillé sur les principaux résultats des deux années de recherche sur le terrain ainsi que des recommandations politiques claires (Knight *et al.*, 2013). Au début de la Phase 2 du CLPP en avril 2012, le SDI et Namati ont conclu un MA secondaire avec la Commission foncière, qui a été signé en novembre 2012⁸. Ce MA :

- validait et renforçait la méthodologie de protection des terres communautaires du SDI dans le comté de Rivercess ;
- donnait au SDI la possibilité d'élargir ses efforts de documentation et de protection des terres communautaires à d'autres communautés et comtés du Libéria ;
- validait les plans du SDI pour effectuer des levés de terrain par GPS afin de cerner les revendications des communautés sur les terres coutumières.

Ses liens formels avec la Commission foncière ont permis au SDI de s'asseoir à la table d'élaboration des politiques, de sorte que l'organisation a pu avoir un accès direct à d'autres délibérations importantes sur les politiques nationales. Le maintien de cette relation par le biais de réunions formelles et informelles a permis au SDI d'introduire plus facilement des notes d'orientation importantes dans le projet de Politique des droits fonciers. La signature du second MA et le dialogue permanent avec des techniciens et des décideurs à propos du régime foncier

8. Le second MA, signé en 2012 par la Commission foncière, le SDI et Namati, prévoit un effort de collaboration en vue de l'élargissement de la méthodologie du SDI pour la protection des terres coutumières.

coutumier en zones rurales et de la gestion communautaire des ressources naturelles ont tous deux été décisifs dans la facilitation d'une voie de communication directe entre le SDI et la Commission foncière.

Le SDI a été confronté à un problème considérable pour maintenir une relation de travail avec la Commission foncière tout en conservant son indépendance en qualité d'organisation de la société civile à l'avant-garde de débats animés sur le foncier et les ressources naturelles. Tandis que les activités du CLPP se poursuivaient sur le terrain et que le SDI soumettait des notes d'orientation à la Commission foncière, le SDI se livrait aussi à des formes plus directes de plaidoyer autour du processus de rédaction de la Politique des droits fonciers. À maintes occasions, les efforts de plaidoyer du SDI ayant trait à la Politique des droits fonciers et à d'autres campagnes du programme (notamment celles qui traitaient du contentieux entre les communautés locales et les titulaires de concession) ont été vus d'un mauvais œil. Le SDI a dû négocier ces situations avec tact et rappeler à la Commission foncière que, s'ils étaient partenaires, l'organisation se devait néanmoins de préserver son indépendance en tant qu'organisme cherchant à défendre les intérêts de ses membres.

Si le SDI a établi une relation formelle avec la Commission foncière en 2010, les origines de cette relation remontent aux années précédentes. Suite aux travaux du SDI concernant la Loi sur les droits communautaires⁹ de 2009, l'organisation avait déjà commencé à tisser un réseau exhaustif et à se forger une réputation au sein des milieux d'orientation politique du Libéria. En 2009, le SDI a approché la Commission sur la gouvernance (une institution gouvernementale clé qui entreprend des recherches et des consultations sur des questions de gouvernance, en recommandant des politiques et des réformes institutionnelles pour améliorer les prestations de services publics) afin de faire un exposé sur ses recherches en cours dans le domaine de la protection et la documentation des terres communautaires. Cette présentation a été faite devant le Dr Amos Sawyer (Président de la Commission sur la gouvernance) et d'autres décideurs de premier plan. À la même époque, le gouvernement libérien, par l'intermédiaire de la Commission sur la gouvernance, a ratifié une loi pour créer la Commission foncière afin de diriger le processus qui allait entamer d'importantes réformes foncières au Libéria. À partir de là, la relation du SDI avec les principaux acteurs du gouvernement dans le domaine des processus de réforme foncière et de gouvernance locale s'est transformée. Suite à la création de la Commission foncière, le SDI a cherché de manière proactive à établir des liens avec des Commissaires importants au sein de la Commission foncière, y compris son Président, le Dr Othello Brandy. Le SDI souhaitait aussi vivement nouer et entretenir des liens avec d'autres agences gouvernementales de premier plan (en particulier le ministère de l'Intérieur¹⁰) afin d'influencer de façon positive les politiques foncières à venir.

9. En 2006, la Loi sur la réforme du secteur forestier national a donné naissance à la Loi sur les droits communautaires. Celle-ci confère des droits sur les ressources forestières aux communautés dépendantes des forêts.

10. Le ministère de l'Intérieur est chargé de gérer les affaires des collectivités locales, y compris l'administration foncière décentralisée, la gestion et la résolution des conflits.

4.3. Renforcement de l'engagement de la société civile

Au Libéria, il arrive que la société civile soit fragmentée, différents acteurs et organisations poursuivant leurs propres objectifs sans qu'il y ait une réelle coordination entre eux. À mesure que le SDI est devenu plus engagé dans ses efforts de protection des terres communautaires, il est ressorti clairement qu'il existait un besoin croissant en faveur d'une campagne de plaidoyer de la société civile plus vaste et plus robuste. Par conséquent, le SDI a cherché à forger des partenariats avec les organisations nationales et internationales de la société civile qui travaillent activement sur le régime foncier, la distribution des bénéfices et les droits aux ressources naturelles. Cette démarche a englobé l'entrée en contact avec des organisations locales comme la Fondation Rights and Rice, la Fondation Save My Future, la Fédération de la jeunesse du Libéria et le Syndicat national des étudiants du Libéria, ainsi que des ONG internationales, notamment le Conseil norvégien pour les réfugiés, Action Aid et Search for Common Ground.

L'une des manières qu'a choisies le SDI pour y parvenir a été en diffusant régulièrement des publications et des opinions sur les questions foncières auprès des partenaires nationaux et internationaux, des agences gouvernementales et des représentants officiels. En outre, le SDI a organisé de nombreux ateliers publics, des formations, des forums et des réunions sur le thème de la Politique des droits fonciers. La Commission foncière et d'autres instances gouvernementales compétentes (telles que la Commission sur la gouvernance et le ministère de l'Intérieur) ont été systématiquement invitées à toutes les manifestations. Le SDI s'est également rapproché de groupes d'étudiants en organisant deux forums étudiants à l'Université du Libéria, pour tenter de galvaniser l'intérêt des jeunes et leur participation au processus d'élaboration de la Politique des droits fonciers ainsi qu'à des débats de plus grande envergure sur les concessions foncières, la distribution des bénéfices et la propriété foncière.

Si la préoccupation première du SDI était les droits aux terres et aux ressources naturelles des communautés rurales, l'équipe du CLPP a également mis un point d'honneur à se rapprocher des résidents des bidonvilles urbains et de ceux qui habitaient les quartiers informels de Monrovia. Cette approche visait non seulement à faire connaître la Politique des droits fonciers mais aussi à débattre des questions, des préoccupations et des revendications des citoyens libériens concernant la sécurité de leur régime foncier. La guerre civile du Libéria a déplacé beaucoup de Libériens dans des zones foncières non documentées et contestées à l'intérieur et aux alentours de Monrovia. Dans des bidonvilles urbains comme Westpoint, New Kru Town et Peace Island, l'insécurité foncière est élevée ; on assiste régulièrement à des procès et des démolitions de logement¹¹.

11. Il convient de noter qu'un pourcentage notable des gens qui vivent dans des bidonvilles à l'intérieur et aux alentours de Monrovia sont issus de zones rurales et entretiennent des liens très forts avec leurs villages et communes d'origine. Certains de ces individus agissent aussi comme des fils conducteurs utiles pour transmettre l'information aux communautés rurales.

Les ateliers, les formations et les forums étudiants organisés sur la question foncière et les ressources naturelles ont donné l'occasion d'organiser des débats de fond à propos de questions brûlantes touchant à la propriété foncière, aux concessions et à la redistribution des bénéfices au Libéria. Ces événements sont aussi une occasion d'interagir avec les citoyens libériens engagés et de sensibiliser l'opinion à la Politique des droits fonciers et au processus actuellement en cours pour lui donner corps. Sur la base de ces interactions, le SDI a pu tisser des liens constructifs avec d'autres parties prenantes intéressées et soutenir des organisations et des individus pour qu'ils nouent un dialogue direct avec la Commission foncière.

Le SDI a publié un certain nombre d'éditoriaux opérationnels dans des journaux libériens concernant l'utilisation et la gestion des terres ainsi que le processus de rédaction et la teneur de la Politique des droits fonciers. Parmi les rubriques qui ont été abordées dans ces colonnes publiques figuraient l'importance que revêt la gouvernance communautaire sur les terres et les ressources naturelles, le besoin de reconnaître explicitement et de protéger les droits fonciers des femmes, et l'importance de la participation publique aux processus de consultation et de rédaction. La Commission foncière n'a pas toujours bien accueilli ces messages politiques, ce qui a parfois eu des répercussions adverses sur la relation entre la Commission et le SDI. Toutefois, les deux institutions ont pu maintenir des lignes de communication tout au long du processus – même durant les moments tendus – et finalement, un certain nombre de points politiques importants formulés par le SDI ont été intégrés dans le document définitif.

5. Enseignements

Dans une large mesure, la politique de 2013 sur les droits fonciers du Libéria est une politique progressiste qui s'efforce de transférer la propriété foncière de l'État au peuple, en prévoyant des dispositions qui protègent les droits fonciers coutumiers des Libériens ruraux. La campagne de plaidoyer politique du SDI a contribué à ce résultat de plusieurs façons. Tout au long des efforts qu'il a déployés, le SDI a rencontré un succès considérable, mais il s'est aussi heurté à de nombreux défis, il a essuyé des revers et il a commis des erreurs. On peut tirer cinq grandes leçons de l'expérience du SDI :

- **La production et l'utilisation de preuves empiriques ont renforcé sensiblement la campagne de plaidoyer du SDI et ses propositions.** La campagne de plaidoyer politique du SDI a été éclairée directement par plusieurs années de recherche sur la protection et la documentation des terres communautaires. Cela a donné à l'organisation et à ses efforts de plaidoyer une certaine légitimité aux yeux des décideurs et des agents gouvernementaux. Le SDI a finalement obtenu une place à la table des négociations de la politique où il a pu apporter sa contribution et exprimer ses critiques à l'égard du projet de Politique des droits fonciers.
- **Il s'est révélé important de donner l'occasion aux membres de la communauté de s'entretenir directement avec les décideurs pour mettre en évidence les réalités auxquelles sont confrontées les communautés locales et souligner les préoccupations qu'il convient de traiter.** Durant les consultations régionales organisées par la Commission foncière, les membres de la communauté se sont directement adressés à la Commission foncière et leur point de vue a été officiellement enregistré. En tant que parties prenantes directement touchées par la Politique des droits fonciers, les chefs et membres de la communauté ont pu formuler leur point de vue de façon franche et ouverte.
- **La mobilisation des efforts de plaidoyer de l'ensemble de la société civile au lieu d'agir isolément a permis d'accroître la visibilité de la campagne de plaidoyer politique.** Le SDI s'est rapproché d'autres organisations de la société civile, de groupes d'étudiants et de partenaires internationaux. Cela a attiré une plus grande attention sur le processus de Politique des droits fonciers et sur le plaidoyer pour la reconnaissance des droits fonciers communautaires.
- **L'implication du public par le recours à des circuits médiatiques populaires a permis de promouvoir le débat public, de donner plus d'élan à la campagne et d'exercer plus de pression sur les décideurs.** Le SDI a eu recours à la radio et à la presse pour débattre des principaux éléments de la Politique des droits fonciers et du processus de rédaction. Il a ainsi pu créer des espaces critiques en faveur d'un dialogue public et d'un devoir de rendre compte.

- **Le maintien de lignes directes de communication avec la Commission foncière a contribué à atténuer les graves conflits nés des efforts de plaidoyer.** Le MA signé avec la Commission foncière et les notes d'information périodiques subséquentes ont fourni un canal pour désamorcer les situations tendues et pour nouer un dialogue constructif lorsque d'autres actions menaçaient de faire dérailler l'ensemble du processus.

Dans le contexte libérien, il y a eu un certain nombre de facteurs porteurs qui ont permis à la stratégie de plaidoyer du SDI d'être couronnée de succès. Nombre de ces facteurs peuvent être identifiés dans le contexte plus large d'une société en situation d'après-conflit qui tente de se développer, se démocratiser et de décentraliser son pouvoir. Le processus de démocratisation a facilité l'émergence de citoyens, d'une société civile et de groupes d'intérêt tous autonomisés – qui sont désormais tous plus capables de plaider et de revendiquer leur place dans les processus de réforme, y compris ceux qui touchent au régime foncier. La décentralisation et la dévolution du pouvoir ont été imposées comme un processus de consolidation de la paix en situation d'après-conflit au Libéria. Suite à la crise civile, le conflit foncier est devenu une préoccupation récurrente et un défi croissant à traiter par une large gamme d'acteurs à tous les niveaux, aussi bien dans le secteur privé que le secteur public. En outre, les partenaires de développement ont fait pression pour des réformes foncières dans le cadre de leurs travaux sur la gouvernance, la prévention et la gestion des conflits, la consolidation de la paix et la reconstruction.

Les praticiens qui s'embarquent dans des réformes des politiques dans d'autres pays devront considérer ces enseignements à la lumière de leur propre contexte. Une leçon universelle, toutefois, concerne le besoin d'être patient et prêt à adopter une approche souple mais assidue qui mette en valeur la collaboration, le dialogue public et le rapprochement de multiples parties prenantes. Cette démarche facilite l'identification de terrains d'entente et de divergences sur les processus d'élaboration de politiques et sur le contenu et elle permet d'isoler les points de friction pour les résoudre collectivement.

Rétrospectivement, il existe des éléments dans la stratégie du SDI qui auraient pu être réalisés d'une meilleure façon. Pour garantir une participation plus large au processus de rédaction, le SDI aurait pu faire davantage pression en faveur de consultations plus intensives à un niveau plus local, avec une meilleure représentation de la population libérienne. Dans son propre plan de travail interne, le SDI n'a pas attribué suffisamment de ressources au plaidoyer politique. Si davantage de temps et de ressources avaient été disponibles, la campagne aurait pu bénéficier de l'autonomisation d'un plus grand nombre de membres et de chefs de la communauté maîtrisant bien les questions touchant au régime foncier et aux ressources naturelles et elle aurait pu nouer un dialogue avec les décideurs et les agents du gouvernement. Le SDI aurait également pu collaborer avec d'autres organisations de la société civile et avec des agences gouvernementales d'approche facile en amont du projet.

Droits fonciers communautaires : de la politique à la mise en œuvre

Le 30 juin 2013 – une fois que la Politique des droits fonciers avait été présentée à la Présidente Sirleaf – le SDI a réuni plus de 50 représentants des organisations de la société civile, syndicats d'étudiants, et membres du gouvernement pour débattre de la Politique des droits fonciers. Les discussions ont donné lieu à un examen critique de la Politique des droits fonciers et à une réponse officielle de la société civile à la Politique qui a été diffusée à l'échelle nationale et internationale et publiée dans la presse nationale (Tarr *et al.*, 2013). La réponse de la société civile met en exergue les éléments positifs importants de la Politique des droits fonciers qui devraient être incarnés dans la législation libérienne et soulève des préoccupations concernant un certain nombre de points faibles qui subsistent.

Si la Politique des droits fonciers représente un pas en avant historique pour le Libéria, pour l'heure, il ne s'agit que d'un ensemble de principes directeurs. Il reste aux législateurs libériens de traduire les principes et les lignes directrices présentés dans la politique en une série de lois équitables et sérieuses.

La principale préoccupation réside dans le fait que les élites locales opportunistes et certains investisseurs étrangers pourraient tirer parti d'une tournure spécifique ou exploiter une lacune à leur propre avantage et aux dépens des communautés locales, et finalement du peuple libérien tout entier. Parmi les défis en suspens figurent la détermination du statut et de l'avenir des terres qui sont actuellement gérées sous concession, la question de savoir ce qu'il arrivera aux grandes parcelles et la révision de la définition pour le moins épineuse du concept de « terres publiques ».

Pour aller de l'avant, on a encore besoin de plus d'efforts de plaidoyer pour veiller à ce que tous les Libériens bénéficient du développement national et que les droits des communautés sur leurs terres coutumières et leurs ressources naturelles soient respectés. Cela nécessitera un regain d'efforts à mesure que les législateurs traduiront la Politique des droits fonciers en instrument juridique. Cela nécessitera aussi le soutien des communautés locales – tant rurales qu'urbaines – pour qu'elles se rapprochent de leurs élus et des agents officiels afin de faire entendre leur voix, leurs besoins et leurs préoccupations tout au long de ce processus. Face à des concessions sans cesse plus grandes, à une insécurité foncière persistante et à la menace d'une injustice foncière, il sera d'une importance vitale de garantir l'autodétermination des communautés pour qu'elles puissent non seulement protéger leurs terres coutumières mais aussi les gérer et les administrer de manière équitable afin de garantir une croissance et un développement durables au fil des décennies à venir.

Références

- De Wit, P. 2012. Land rights, private use permits and forest communities. Land Commission of Liberia EU Funded Project FED/2011/270957. Disponible sur : http://www.eeas.europa.eu/delegations/liberia/documents/press_corner/20130916_01.pdf
- Global Witness, Save My Future Foundation and Sustainable Development Institute. 2012. Signing their lives away: Liberia's private use permits and the destruction of community-owned rainforest. Disponible sur : http://www.globalwitness.org/sites/default/files/library/Signing%20their%20Lives%20away%20-%20Liberian%20Private%20Use%20Permits%20-%204%20Sept%202012%20U_0.pdf
- International Crisis Group. 2009. Liberia: Uneven Progress in Security Sector Reform, Africa Report N°148. Disponible sur : [http://www.crisisgroup.org/~media/Files/africa/west-africa/liberia/Liberia%20Uneven%20Progress%20in%20Security%20Sector%20Reform.pdf](http://www.crisisgroup.org/~/media/Files/africa/west-africa/liberia/Liberia%20Uneven%20Progress%20in%20Security%20Sector%20Reform.pdf)
- Knight, R., Siakor, S. K. et Kaba, A. 2013. Protecting community lands and resources: Evidence from Liberia. Sustainable Development Institute, Monrovia. Disponible sur : <http://www.sdiliberia.org/sites/default/files/publications/2013%20Protecting%20Community%20Lands%20and%20Resources.pdf>
- Land Commission (Commission foncière). 2013 (21 mai). Land rights policy, République du Libéria. Disponible sur : http://www.landlib.org/doc_download/Land%20Rights%20Policy%20Final%20Final%20Final.pdf?a4705305cd27e04fb1f66830e7e0ef9d=NDk%3D
- Liberia Extractive Industries Transparency Initiative (LEITI). 2014. Brief overview of the 5th EITI report for Liberia. LEITI, Monrovia. Disponible sur : http://www.leiti.org/lr/uploads/2/1/5/6/21569928/brief_overview_of_5th_eiti_report_for_liberia.docx
- Rights and Resources Initiative. 2013. Investments into the agribusiness, extractive and infrastructure sectors of Liberia: An overview. Rights and Resources Initiative, Washington DC.
- Siakor, S. K. 2012. Uncertain futures: The impacts of Sime Darby on communities in Liberia. Sustainable Development Institute et Wild Rainforest Movement, Monrovia.
- Tarr, B., Dunn, E., Kwabo, N., Kaba, A., Saydee, G., Jappah, R. et Brown, M.L. 2013. The National Vision papers. Ministère de la Planification, des Affaires économiques et de la Commission sur la gouvernance, non publié.
- Wily, L. A. 2007. So who owns the forest: An investigation into forest ownership and customary land rights in Liberia. Sustainable Development Institute, Monrovia. Disponible sur : [http://www.sdiliberia.org/sites/default/files/publications/2008_So_Who_Owns_the_Forest%20\(FullReport\).pdf](http://www.sdiliberia.org/sites/default/files/publications/2008_So_Who_Owns_the_Forest%20(FullReport).pdf)